



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036
Courriel : taxation@Lac-du-Cerf.ca Site Web : Lac-du-Cerf.info

AVIS PUBLIC

ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Voies ouvertes à la circulation publique (Deuxième publication)

PRENEZ AVIS QUE la municipalité de Lac-du-Cerf entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour les rues ci-dessous énumérées.

Texte intégral de l'article 72

Art. 72. Propriété. — Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit:

1° la municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;

2° une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire de la voie concernée;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Deuxième publication. — La deuxième publication doit être faite après le sixantième et au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit la première.

Plan cadastral. — Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

Registre foncier. — La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Prescription. — Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

Exception. — La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

(2005, c. 6, a. 72; 2006, c. 60, a. 61.)

Description sommaire des voies concernées

Rue (chemin)	Description technique
chemin DUMOUCHEL	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30B et 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3917-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5770.
chemin de l'ÉGLISE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 du rang 8, 31 et 32 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3606-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 janvier 2008, sous le numéro de minute 5453.
chemin du QUAI	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 31 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3608-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 7 février 2008, sous le numéro de minute 5483.
rue MAILLÉ	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3584-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5428.
rue ÉMARD	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 33 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3585-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 16 janvier 2008, sous le numéro de minute 5429.
rue CHARBONNEAU	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3573-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 10 janvier 2008, sous le numéro de minute 5416.

rue DÉSORMEAUX	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3571-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 9 janvier 2008, sous le numéro de minute 5414.
rue des CHEVREUILS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-3 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3569-F et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 janvier 2008, sous le numéro de minute 5411.
chemin FAUBERT	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30, 31A et 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3931-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5787.
chemin BOISMENU	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 32 et 32-28 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3574-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5417.
rue BONDU	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 32 du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3577-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 11 janvier 2008, sous le numéro de minute 5420.
chemin VALIQUETTE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 31-1, 32 et des parties du lot 31 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3616-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 30 janvier 2008, sous le numéro de minute 5459.
chemin de la BAIE-DE-BOUE	L'immeuble est désigné comme étant le lot 31-2 et une partie du lot 30-2 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3633-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5479.

chemin OUIMET	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43, 44, 45 du rang 9, 43A, 44, 45 du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3682-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 29 février 2008, sous le numéro de minute 5524.
chemin PAUL-ÉMILE-NAUD	L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 50A du rang 10, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3919-A et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5772.
chemin GAUDREULT	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 47, 52A du rang 9, 47 du rang 10 et des parties du lot 53A du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3922-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 1 ^{er} juillet 2008, sous le numéro de minute 5777.
chemin du LAC-À-DICK	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 42 et 43 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3565-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 21 décembre 2007, sous le numéro de minute 5408.
chemin du LAC-MALLONNE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33, 34, 35B, 36B, 37B, 38B, 39B-2, 39B, 40C, 41C, 41B, 42B, 43B, 44A, 45A, 46A, 47A du rang 8, 33, 34, 35 et 36 du rang 9, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3656-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 20 février 2008, sous le numéro de minute 5501.
chemin de la RIVIÈRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 46A, 46A-1 et des parties du lot 47A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3928-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5783.
chemin FORGET	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 43A-1, 44A et des parties du lot 43A du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3667-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 25 février 2008, sous le numéro de minute 5511.

chemin de la POINTE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 36B, 37B et 38B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3670-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 26 février 2008, sous le numéro de minute 5514.
chemin des PINS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 35B et 36B du rang 8, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3674-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 27 février 2008, sous le numéro de minute 5520.
chemin GAREAU	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 33C, 34A et 35A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3640-D et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 8 février 2008, sous le numéro de minute 5486.
chemin GOUGEON	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 27D et 28C du rang 6, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3630-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 6 février 2008, sous le numéro de minute 5475.
chemin DICAIRE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 28A, 29A, 30A du rang 6, 26A, 27A, 27B 28B et des parties du lot 28A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3643-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 12 février 2008, sous le numéro de minute 5489.
chemin ST-LOUIS	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 20, 21, 22, 23A, 24A, 25A, 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3621-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 4 février 2008, sous le numéro de minute 5466.
chemin WESTER	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 24A, 25A et 26A du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3624-C et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 5 février 2008, sous le numéro de minute 5468.

chemin de la COLLINE	L'immeuble est désigné comme étant une partie des lots 30A, 31A du rang 6 et 30 du rang 7, au cadastre officiel du canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle. Ledit immeuble est illustré sur le plan portant le numéro 3925-B et signé par l'arpenteur géomètre, Denis Robidoux le 2 juillet 2008, sous le numéro de minute 5779.
----------------------	--

Déclaration de l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1° et 2°

1° La municipalité de Lac-du-Cerf a approuvé par la résolution 427-11-2008, la description technique du terrain occupé par les voies concernées et ci-dessus énumérées.

2° Une copie de ces descriptions, vidimée par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux, est déposée au bureau de la municipalité.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 16^e jour du mois de janvier 2009.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16^e jour de janvier 2009 entre 16 h et 16 h 30 et je l'ai fait publié dans le journal L'Écho de la Lièvre, édition du 16 janvier 2009.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de janvier de l'an deux mille neuf.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale.